

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 30 JUILLET 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le trente du mois de juillet à vingt heures, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt-cinq juillet 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, François BERINGER, Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ.

Membre(s) absent(s) : M. Cyrille LHUILLIER et M. François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : M. Patrice WALTISPERGER à M. François BERINGER
M. Philippe HEID à M. Cédric LEPAUL.

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Neuf Brisach, excusée
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale puis il aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 02 juillet 2012
2. Salon de l'artisanat des métiers 2012 (SAM 2012)
3. Pistes et itinéraires cyclables : Avenant N° 1 au marché de travaux
4. Petite enfance : Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement du multi accueil à Fessenheim – Choix des prestataires : diagnostic amiante, coordonnateur SPS, contrôleur technique et sondages de sols
5. Admission en non-valeur
6. Ressources Humaines
7. Maîtrises d'ouvrage déléguées
 - 7.1. Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie – Choix du prestataire : équipement mobilier
 - 7.2. Rumersheim : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot N° 15 Cuisine Bar : Avenant N° 1 au marché de travaux
8. Divers (Développement local, Périmètres SCOT et Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, Transports scolaires...)
9. Communication

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 02 juillet 2012

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2012 est approuvé sans observation.

2. Salon de l'artisanat des métiers 2012 (SAM 2012)

2.1 Modification du principe d'octroi des stands et tentes équipés

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président, en l'absence de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération du 2 avril 2012, le conseil communautaire a fixé les tarifs des emplacements mis à disposition des exposants avec un principe d'un emplacement par entreprise.

Or certains exposants souhaitent partager leur espace d'exposition ou de restauration.

Il est proposé de partager le tarif de l'emplacement entre les entreprises qui l'occupent.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de partager le tarif des emplacements mis à disposition au SAM 2012 entre les entreprises qui l'occupent.

3. Pistes et itinéraires cyclables : Avenant N° 1 au marché de travaux

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Par délibération du 28 mars 2011, le conseil communautaire avait approuvé le lancement de l'opération de création de pistes et itinéraires cyclables dans la Hardt à Munchhouse, Roggenhouse et Rustenhart.

Les travaux sont exécutés par le groupement conjoint COLAS Est / WERNER & Cie pour un montant de 186.576 € TTC.

Dans le cadre de ces travaux, la communauté de communes, en accord avec la commune de Rustenhart et le maître d'œuvre, propose des ajustements techniques.

Afin de réaliser ces travaux, l'établissement d'un avenant est nécessaire, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché TTC	Avenant	%	Nouveau montant du marché en € TTC
	VRD	COLAS Est	186.576,00 €	19.010,66 €	10,189 %	205.586,66 €
∅	Commentaires : Avenant n° 1 – Travaux comprenant notamment : - Aménagement en enrobés de 3 chemins ruraux sur demande de la DDT du Haut-Rhin, - Purge du sol de mauvaise qualité.					

Il est proposé d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Approuve le nouveau montant du marché de travaux,

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à intervenir et toutes les pièces y relatives.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

Observations : M. le Président annonce que la piste cyclable reliant Fessenheim au Canal du Rhône au Rhin à Hirtzfelden verra le jour en 2013. Le Département du Haut-Rhin prendra en charge 80 % du montant de cette réalisation.

- Petite enfance : Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement du multi accueil à Fessenheim – Choix des prestataires : diagnostic amiante, coordonnateur SPS, contrôleur technique et sondages de sols**

Rapporteur : M. Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant l'amélioration de la fonctionnalité, la mise aux normes et l'agrandissement du multi-accueil Pirouette à Fessenheim.

Après avoir retenu le bureau d'architecture, une consultation relative aux prestations de diagnostic amiante avant travaux, de contrôleur technique, de coordonateur SPS et de sondage de sols a été réalisée auprès de plusieurs bureaux d'études spécialisés.

Après analyse et vérification des offres, il est proposé de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché TTC
∅	Diagnostic amiante avant travaux	DIAGAMTER	DESSENHEIM	358,80 € + 29,90 € par analyse type MOLP + 59,80 € par analyse type MET
∅	Etudes de sols	GEOTECH	RICHWILLER	2 332,20 €
∅	Coordination SPS	ACE BTP	HAGUENAU	2 140,84 €
∅	Contrôle Technique	APAVE Alsacienne	MULHOUSE	4 664,40 €

M. Cédric LEPAUL, président de l'association « La Petite Enfance du Centre Hardt » indique qu'il s'abstiendra lors du vote.

Suite à l'exposé de M. Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, par 18 voix pour et 1 abstention,

Décide de retenir les bureaux d'études tel que défini dans le tableau ci-dessus

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés de prestation de services à intervenir et toutes pièces y relatives.

Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

Observations : M. Cédric LEPAUL indique qu'il a rencontré le maître d'œuvre qui lui a présenté une première esquisse du projet. S'ils étaient entrepris conformément aux plans, les travaux permettraient de doubler la surface du multi-accueil de Fessenheim.

5. Admission en non-valeur

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Le Trésorier de la communauté de communes a présenté aux fins d'admission en non-valeur un état de produits irrécouvrables d'un montant total de 402 € se rapportant aux exercices 2006 et 2011.

Les créances concernent les produits budgétaires détaillés sur le tableau figurant **en annexe**.

Les motifs de l'admission en non-valeur sont les suivants :

- Clôture insuffisante de l'actif
- Surendettement et décision effacement de dette

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de fixer les créances à admettre en non-valeur d'un montant de 180 € à l'article 654 au Budget principal 2012 et d'un montant de 222 € à l'article 654 au Budget annexe ordures ménagères 2012.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise ces écritures au Budget principal et au Budget annexe Ordures Ménagères telles que mentionnées ci-dessus

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

6. Ressources Humaines

6.1 Renouvellement de contrats à durée déterminée

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Vu la loi n° 83.634 du 13.7.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Attendu qu'aux termes de l'article 3 de la loi du 26.1.1984, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents non titulaires ;

Vu les besoins des services et la nature des fonctions précisés lors de l'embauche de l'agent contractuel, responsable de l'environnement ;

Vu la nécessité de poursuivre les missions engagées et la qualité du travail réalisé par l'agent contractuel dont le contrat arrive à terme, il est proposé de renouveler ce contrat à durée déterminée (CDD) comme suit :

- Article 3 alinéa 1 – Responsable environnement : renouvellement du contrat arrivant à échéance le 18 septembre 2012 pour une nouvelle période d'un an, rémunérée par référence à l'indice brut 315 avec attribution du régime indemnitaire.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise le Président à renouveler le contrat à durée déterminée de cet agent avec prise d'effet au terme du contrat et conditions définies ci-dessus,

Et

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document y relatif, notamment l'avenant au contrat de travail, le cas échéant.

Les crédits sont à prévoir à l'article 6413 du Budget Primitif 2012.

7. Maîtrises d'ouvrages déléguées

7.1. Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la mairie – Choix du prestataire : équipement mobilier

Rapporteur : Henri MASSON, Vice-président.

En parallèle des travaux de rénovation et d'extension de la mairie, la communauté de communes, en accord avec la commune de Roggenhouse, a lancé une consultation par voie de procédure adaptée pour l'aménagement mobilier.

Après vérification et analyse des 4 offres réceptionnées, puis négociation avec les entreprises mieux-disantes, le prestataire retenu est le suivant :

Désignation	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché en € TTC
Aménagement mobilier	A4	MITTELHAUSBERGEN	36 077,34 €

Des équipements complémentaires non prévus au marché de travaux son également nécessaires. Les prestataires retenus après consultation sont les suivants :

Désignation	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché en € TTC
Mats & drapeaux	BREZAC Artifices	VOGELGRUN	1 607,47 €
Vidéo projection et sonorisation	MICHELSONNE	SELESTAT	6 637,80 €

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise M. le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces y relatives.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

**7.2. Rumersheim : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot N° 15 Cuisine Bar :
Avenant N° 1 au marché de travaux**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, la Communauté de communes, en accord avec la commune de Rumersheim-le-Haut et le maître d'œuvre, propose de modifier et d'adapter certaines prestations des marchés attribués.

Ceci nécessite l'établissement d'un avenant pour le lot 15 Cuisine et Bar comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lots	Désignation	Titulaire	Montants des marchés TTC	Avenants	%	Nouveaux montants des marchés en € TTC
15	Cuisine et Bar	Equip'Bar Restauration	25 494,67 €	5 917,80 €	23,21 %	31 412,47 €
	<u>Commentaires</u> : Avenant n° 1 : – Ajout d'équipements et modification du système de hotte.					

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces y relatives.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

8. Divers (développement local, périmètres SCOT et Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, transports scolaires...)

Actions de développement local : par courrier daté du 9 juillet 2012, le Département du Haut-Rhin accorde 40% de subvention pour l'action PETra (Plateforme pour l'Emploi Transfrontalier) et la plaquette de commercialisation des locaux (salles de réunions et de formations) de la Ruche traduite en allemand.

Périmètres SCOT et Pays RVGB : Par bordereau d'envoi du 5 juillet 2012, la sous-préfecture de Guebwiller a adressé une copie de l'arrêté préfectoral portant modification du périmètre du Syndicat Mixte du Pays et du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon (RVGB). Pour information, les deux syndicats mixtes changent d'adresse : 170, rue de la République 68500 Guebwiller.

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM) : La nouvelle animatrice du RAM est Mme Anne FOURNEL. L'adresse et le n° de téléphone restent inchangés : 2 rue du Rhin 68740 Fessenheim et 03.89.62.40.86. Le mail devient : ram.fessenheim@orange.fr

Transports scolaires 2012/2013 : Après consultation, c'est la société KUNEGEL VEOLIA qui est attributaire de la prestation de transports scolaires à partir de la rentrée scolaire 2012/2013. Les prix restent stables par rapport à l'année scolaire précédente. Le coût annuel estimatif de la prestation est de 55 447,04 € TTC.

Le conseil communautaire en prend acte.

9. Communication

CNPE de Fessenheim : Création de l'espace web dédié à la CLIS de Fessenheim, sous l'url spécifique : <http://www.cg68.fr/clis>

AMHR : l'association vient de transmettre à la CCER le plan de formation du second semestre 2012 ainsi que les fiches de présentation des formations programmées. Ils sont à la disposition des délégués communautaires.

Nouveau stade de football à Blodelsheim : M. François BERINGER, Maire de Blodelsheim, invite tous les délégués communautaires à l'inauguration de cet équipement sportif le 4 août 2012.

Forum franco-allemand des mairies 2012 : il se déroulera le 3 septembre 2012 à Breisach Am Rhein.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : L'Etat et la Région Alsace organisent des réunions d'information et d'échange avec les élus locaux qui se tiendront le 7, le 13 ou le 19 septembre 2012 à Sainte Croix en Plaine.

Tour de table :

Mme Agnès KIEFFER : annonce les chiffres de la fréquentation du point I à la Ruche du 15 juin au 31 juillet 2012. 160 personnes, soit une baisse de 12% (-19 personnes) par rapport à la même période en 2011.

Elle signale que la sortie « Visite du Parlement Européen » organisée le 24 août prochain connaît un vrai engouement. Deux bus feront le déplacement à Strasbourg.

M. Christophe BITARD : exprime une observation faite par le conseil municipal de Hirtzfelden. Avec la mise en fonction de la plateforme intercommunale du Harthlé où gravats, déchets verts et bois peuvent être déposés, la commune de Hirtzfelden avait loué à ses frais une benne de gravats pour ses habitants leur évitant ainsi de devoir se déplacer à Fessenheim. Or de nombreuses personnes des communes alentours viennent y déposer leurs gravats.

M. Frédéric GOETZ explique que c'est à la commune de Hirtzfelden, responsable de la mise en place de cette benne, d'organiser l'accès aux seuls habitants de la commune. D'autres maires font le constat que leur dépôt de gravats municipal est utilisé par des habitants de communes voisines.

M. Pierre RENTZ : indique un problème de feux tricolores au niveau du pont de la Hardt le weekend dernier. Il souhaite que les saisonniers embauchés au Point I à la Ruche soient informés des procédures à mettre en œuvre. Il constate aussi que les allées et venues des camions sur un chantier sur l'Île du Rhin entraînent le dépôt de gravillons sur la bande cyclable des voies d'accès au pont. La CCER va avertir EDF Hydraulique afin qu'un balayage soit prévu.

M. François BERINGER : fait part du passage en Alsace de l'expédition cyclotouristique Pékin-Paris-Londres composée de 80 cyclistes. Partis de Pékin le 1^{er} avril, les cyclotouristes traverseront le Rhin par le pont de la Hardt et seront accueillis à Blodelsheim le 16 août prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 21h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 02 juillet 2012
2. Salon de l'artisanat des métiers 2012 (SAM 2012)
3. Pistes et itinéraires cyclables : Avenant N° 1 au marché de travaux
4. Petite enfance : Amélioration de la fonctionnalité, mise aux normes et agrandissement du multi accueil à Fessenheim – Choix des prestataires : diagnostic amiante, coordonnateur SPS, contrôleur technique et sondages de sols
5. Admission en non-valeur
6. Ressources Humaines
7. Maîtrises d'ouvrage déléguées
 - 7.1. Roggenhouse : Amélioration de la fonctionnalité et mise aux normes accessibilité handicapés de la Mairie – Choix du prestataire : équipement mobilier
 - 7.2. Rumersheim : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Lot N° 15 Cuisine Bar : Avenant N° 1 au marché de travaux
8. Divers (Développement local, Périmètres SCOT et Pays Rhin Vignoble Grand Ballon, Transports scolaires...)
9. Communication

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		Procuration à François BERINGER
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		Procuration à Cédric LEPAUL
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		